



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Assemblée constituante

Bureau

Assemblée constituante

Case postale 3919

1211 Genève 3

Aux représentant-e-s des médias

Genève, le 15 septembre 2011

Communiqué de presse

Une nouvelle dynamique s'installe

Au cours de la deuxième séance plénière consacrée à la première lecture de l'avant-projet de constitution, le 15 septembre, l'Assemblée constituante a poursuivi le traitement des droits fondamentaux et procédé à des modifications significatives par rapport au texte de l'avant-projet, comme elle l'avait fait le 6 septembre avec l'égalité hommes-femmes et l'interdiction de la discrimination.

Suite aux recherches de consensus menées d'abord ce printemps au sein de la commission 1 « Dispositions générales et droits fondamentaux », puis cet été par les chefs de groupe, l'Assemblée constituante a ainsi voté des nouveaux articles qui n'étaient pas dans l'avant-projet.

Une partie de l'article 10b de la constitution actuelle sur le **droit au logement** a ainsi fait sa réapparition, avec un nouvel 37 bis (adopté à l'unanimité, avec une abstention), établissant : « Le droit au logement est garanti. Toute personne dans le besoin a droit d'être logée de manière appropriée. ». Il est par ailleurs proposé que le reste de l'article 10b figure dans la partie consacrée aux tâches de l'Etat.

L'article sur le **droit à un niveau de vie suffisant**, qui n'avait pas non plus été retenu dans l'avant-projet, fait également une réapparition, avec le texte suivant, adopté à l'unanimité : « ¹Toute personne a droit à la couverture de ses besoins vitaux afin de favoriser son intégration sociale et professionnelle. ²Toute personne a droit aux soins et à l'assistance personnelle nécessaires en raison de son état de santé, d'une déficience ou de l'âge. ».

La session se poursuit jusqu'à 23 h avec la fin de l'examen des articles traitant des droits fondamentaux et buts sociaux et le début de ceux concernant les droits politiques.

Les résultats détaillés des votes de la session du 15 septembre seront envoyés vendredi 16.

Prochaine session : **mardi 20 septembre.**

Contacts :

Céline Roy, coprésidente, 079 816 31 30

Fabienne Bouvier, chargée de la communication, 022 546 87 12